

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 décembre 2018	N° 2018-845

Convocation du 14 décembre 2018

Aujourd'hui vendredi 21 décembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à Mme Josiane ZAMBON
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Erick AOUIZERATE à M. Alain CAZABONNE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Emmanuelle AJON à Michèle DELAUNAY à partir de 11h45
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h20
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h45
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15
M. Didier CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 11h00
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h20
M. Yohan DAVID à M. Jean-Louis DAVID à partir de 12h20
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
Mme Laurence DESSERTINE à Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h15
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT de 10h00 à 11h30
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 9h30
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL à partir de 12h15
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h15
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Alain SYLVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h45

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Benoît RAUTUREAU à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 décembre 2018	Délibération
	Secrétariat général Direction des assemblées métropolitaines	N° 2018-845

Motion relative à la situation de Ford Aquitaine Industries

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le groupe Ford a annoncé, lors du comité d'entreprise extraordinaire du 13 décembre dernier, qu'il ne donnerait pas suite à la proposition de reprise de Ford Aquitaine Industries par l'industriel franco-belge Punch et poursuivrait le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) lancé, contre l'avis des pouvoirs publics, dès juin 2018, sans même attendre les résultats de la recherche d'un repreneur, comme la loi l'y contraignait. Ce PSE conduira à la fermeture du site de Blanquefort fin août 2019.

Le Président de la République, comme le Ministre de l'économie et l'ensemble des élus locaux, ont condamné, avec la plus grande vigueur, le comportement déloyal de cette multinationale, implantée depuis plus de 40 ans à Blanquefort et qui a reçu, notamment en 1995 et 2011, des aides publiques pour soutenir ses investissements.

Avec l'appui des services de l'Etat, et tout particulièrement du délégué aux restructurations d'entreprises, Jean-Pierre Floris, le projet de reprise de Punch avait été considérablement amélioré, permettant, avec un investissement dépassant 300 M€, de maintenir 400 emplois et d'envisager, d'ici 2026, avec le lancement de nouvelles transmissions automatiques, le recrutement de 700 nouveaux salariés. Les salariés avaient également consenti, pour permettre la reprise de l'usine, d'importantes concessions : gel des salaires pendant 3 ans, abandon, à partir de 2022, de 3 journées de RTT et modulation du temps de travail pendant 3 ans pour éviter le chômage technique pendant la période transitoire.

Dans son communiqué du 13 décembre, confirmé dans son communiqué du 18 décembre, la Ford MotorCompany, tente de justifier son refus de la reprise en précisant : « *Nous ne croyons pas que les plans de l'acquéreur potentiel offrent le niveau de sécurité et de protection, ou limitent le risque de possibles pertes d'emploi futures, que nous souhaitons pour les salariés de FAI* ».

Cette affirmation est particulièrement scandaleuse, comme si la fermeture du site et le licenciement de l'ensemble des 850 salariés, sans compter l'impact sur les milliers d'emplois induits, apportaient plus de garanties et de protection qu'une reprise de l'usine. Et cela, alors que la viabilité du projet de reprise avait été reconnue, tant par les experts de l'Etat que ceux des organisations syndicales de FAI.

Les élus du Conseil de Bordeaux Métropole jugent scandaleuse l'annonce faite par Ford de ne pas accepter la proposition de reprise du site de Blanquefort par l'industriel Punch Powerglide. Cette offre, considérée comme

sérieuse par l'Etat, la Région et la Métropole, était de nature à pérenniser plusieurs centaines d'emplois directs et indirects sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil de Bordeaux Métropole considère que le comportement de Ford est une véritable insulte faite aux 850 salariés, aux sous-traitants de l'entreprise et au territoire dans son ensemble.

Les élus métropolitains demandent à l'Etat de veiller avec la plus grande rigueur au respect des obligations faites à Ford en matière de reclassement des salariés qui resteraient sans solution. Ils souhaitent que la législation sur les conditions de reprise d'une entreprise soit renforcée.

Ils demandent que les aides versées par Bordeaux Métropole à Ford, en application du contrat-cadre du 23 mai 2013, soient remboursées afin qu'elles puissent être réaffectées au financement de solutions individuelles pour les salariés et d'actions de ré-industrialisation du site et des territoires sinistrés en termes d'emplois.

Ils mandatent le Président de Bordeaux Métropole pour étudier les voies et moyens juridiques de faire valoir les intérêts de la collectivité, compte tenu de l'ampleur de cette catastrophe industrielle, sociale et territoriale.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 décembre 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 26 DÉCEMBRE 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 26 DÉCEMBRE 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, le Président,</p> <p>Monsieur Alain JUPPE</p>
---	--